



Avis de Course

Championnat des dériveurs du Québec 2010

11 et 12 septembre 2010, Yacht-Club Royal Saint-Laurent



1. ORGANISATION

Les courses auront lieu sur le Lac St-Louis, Dorval, Québec. Ce Championnat est organisé par le Yacht-Club Royal Saint-Laurent et est sanctionné par la Fédération de Voile du Québec.

2. RÉGIE

Les courses sont régies par les règles de course pour voiliers (RCV), les règlements de l'ACY, les règles des classes concernées (à l'exception de celles modifiées par cet avis de course) et les Instructions de Course. En cas de conflit entre la version anglaise de l'Avis de Course et cette version, la version anglaise prévaudra.

3. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Le Championnat du Québec est un événement ouvert à tous les participants des classes et catégories énumérées au paragraphe 4. Les concurrents doivent s'inscrire auprès du Yacht-Club Royal Saint-Laurent au plus tard à la fin de la période d'inscription prévue à l'horaire indiqué ci-après. Les inscriptions pourront être complétées au préalable en expédiant le formulaire d'inscription complété à :

Yacht-Club Royal Saint-Laurent
1350, Chemin Bord-du-Lac
Dorval, Québec H9S 2E3

Tél. : 514 631-2720
Télec. : 514 631-2725
Courriel : info@rstlyc.ca

Tous les concurrents doivent présenter une preuve de leur âge et de leur statut de membre d'un yacht club reconnu, signer le déni de responsabilité (un parent doit signer si le concurrent est mineur (moins de 18 ans)).

4. CLASSES ET CATÉGORIES

Les classes et catégories suivantes sont admises à courir :

| Classes | Catégories |
|-------------------------------------|---|
| <i>Optimist</i> | 15 ans et moins (né en 1995 ou après) et flotte verte |
| <i>Byte</i> | 18 ans et moins (né en 1992 ou après) |
| <i>Club 420</i> | 18 ans et moins (né en 1992 ou après) |
| <i>Laser 4.7</i> | 18 ans et moins (né en 1992 ou après) |
| <i>Laser Radial</i> | Ouvert |
| <i>Laser</i> | Ouvert |
| <i>29er</i> | Ouvert |
| Planche à voile - <i>BIC OD 293</i> | 19 ans et moins seulement (né en 1991 ou après) 7,8 m maximum |
| Planche à voile - <i>RSX</i> | Ouvert |

N.B. : Les classes comportant au moins 5 participants pourront avoir une séquence de départ séparée

5. HORAIRE

| Date | Heure | |
|---------------------------|---------------------------------------|---|
| Vendredi, le 10 septembre | 18h00 – 21h00 | Inscription au YCRSL |
| Samedi, le 11 septembre | 07h30 – 09h00 | Inscription au YCRSL |
| | 08h30 | Réunion des barreurs |
| | 08h30 (après la réunion des barreurs) | Réunion des entraîneurs |
| | 10h00 | 1er départ de la journée – départs suivants aussitôt que possible |
| | 17h30 | Souper |
| Dimanche, le 12 septembre | 08h30 | Réunion des entraîneurs |
| | 10h00 | 1er départ de la journée – départs suivants aussitôt que possible |
| | Dès que possible, après les courses | Remise des prix |

Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 14h00 le dimanche 12 septembre.

6. DÉCOMPTE DES POINTS

Le système de points minima, tel que décrit à l'annexe A des RCV, sera en vigueur. Un maximum de 7 courses est prévu. Une seule course complétée pourra constituer une série.

7. FRAIS D'INSCRIPTION

Les frais d'inscription sont de 65 \$ par participant. **Si le formulaire d'inscription et les frais sont reçus par le YCRSL après le 6 septembre 2010, le coût sera de 85 \$.** Ces frais incluent les courses de samedi et du dimanche, deux dîners, un souper et un souvenir de régates.

8. ENTRAÎNEURS

Les entraîneurs doivent s'inscrire. De plus, ils se tiendront à l'écoute du canal de sécurité sur radio VHF ; ils seront prêts à porter secours en cas d'urgence et assisteront, chaque matin, aux réunions d'entraîneurs. Il n'y a aucun frais d'inscription. Les dîners et le souper sont disponibles moyennant des frais de 20 \$.

9. PRIX

Les trois premiers gagnants ainsi que la première concurrente féminine de chaque classe énumérée au paragraphe 4 se mériteront un prix.

10. HÉBERGEMENT

Le camping n'est pas permis sur le site du Yacht-Club Royal Saint-Laurent. La liste des hôtels avoisinants est disponible au bureau de Club.

11. CODE DE DISCIPLINE

En s'inscrivant au Championnat, tous les athlètes et les entraîneurs s'engagent à respecter les règles du code de discipline de l'ACY.

12. DÉNI DE RESPONSABILITÉ

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. Consultez à cet égard la règle 4 de l'ACY, Décision de courir. L'entité responsable de l'organisation n'acceptera aucune responsabilité pour les dommages matériels ou blessures corporelles ou décès survenus en conjonction avec, avant, pendant ou après, la régata.

13. ASSURANCES

Chaque bateau participant doit détenir une couverture d'assurance suffisante à l'égard des dommages causés à des tiers.

14. AVIS AUX COMPÉTITEURS

Les avis de courses seront affichés sur le babillard officiel situé sous le balcon du pavillon.

15. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Président de la régata : Jessica Lombard (jess.lombard@sympatico.ca)
Site web du club : www.rstlyc.ca
Directeur-général du club : David Fleet : dfleet@rstlyc.ca